

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 14 juin 2019

Le quatorze juin deux-mille dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 4 juin 2019.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques

Absent excusé :

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 19 H 45

Présence de deux administrés.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 13 mai 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Point situation budgétaire
- Subventions aux associations
- Parcelle B564 : décision sur emplacement réservé
- Travaux :
 - Présentation devis reprise RD28 traversée de village Place NOVEL CATIN → Mairie
- Devis nettoyage parcelle communale Le Castelet en amont de l'église
- Salle polyvalente : enquête de satisfaction : indicateurs à finaliser
- Questions et infos diverses

I. Point situation budgétaire

Le Maire fait un point sur la situation budgétaire (situation arrêtée au 27/05/2019). Pour rappel le budget primitif de fonctionnement était de 270 215€, au 27/05/2019 la commune a réalisé 82 343,50€ de dépenses de fonctionnement soit 30,5%.

Concernant l'investissement aucune dépense n'a encore été réalisée.

II. Subventions aux associations (Délibération N°1)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Harmonie Saint Pierre : 100 €
- ARCADE (5 place Albert Rey – 73110 La Rochette) – association cantonale : 150 €
- Jeunes sapeurs-pompiers – (SDIS La Rochette) Présence lors de la cérémonie du 11 novembre : 150€
- Espace Belledome : 400€

III. Parcelle B564 : décision sur emplacement réservé

Le propriétaire de la parcelle B564 et le Maire se sont entretenus car celui-ci souhaite vendre sa parcelle. Celle-ci dispose d'un emplacement réservé à hauteur de 225m² dans le cadre d'une éventuelle extension du cimetière. Le Maire souhaite connaître la décision du conseil municipal afin de lever en tout ou partie cet emplacement réservé.

Le conseil municipal souhaite attendre le retour du propriétaire afin de connaître le prix de vente. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

IV. Travaux : Présentation devis reprise RD28 traversée de village Place Novel Catin → Mairie

Le Maire indique avoir reçu deux devis pour la reprise de la RD28 de la place Novel Catin jusqu'à la Mairie.

Les travaux de démolition Place Novel-Catin n'étant pas terminés et nécessitant la reprise partielle de la chaussée, les travaux seront reportés ultérieurement. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

Le Maire rappelle que ce projet sera subventionné en totalité par le Département.

V. Devis nettoyage parcelle communale Le Castelet en amont de l'église (Délibération N°2)

Le Maire indique avoir reçu un devis de l'entreprise BRECHET Cyril concernant le nettoyage de la parcelle au Castelet en amont de l'église.

A noter que les bois seront à disposition des habitants qui le souhaitent et devront en amont se manifester en Mairie.

Ce devis s'élève à 2800€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BRECHET Cyril à hauteur de 2800€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

VI. Salle polyvalente : enquête de satisfaction : indicateurs à finaliser

Suite au dernier conseil municipal il a été décidé qu'un questionnaire de satisfaction serait établi afin d'avoir les impressions des occupants de la salle polyvalente.

Elodie BROHAN a fait parvenir une ébauche d'un questionnaire de satisfaction.

Après modifications, le questionnaire est validé par le conseil municipal et sera à disposition du public.

VII. Questions et informations diverses

a. DM (Délibération N°3)

Afin d'effectuer des écritures comptables, il convient de créditer les comptes 678 et 673.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- **Diminution** sur le compte **618 « Divers »** : 2 000€
- **Augmentation** sur le compte **678 « autres charges exceptionnelles »** : 2 000€

b. Point urbanisme

Au 14 juin 2019 la commune a enregistré 2 permis de construire, 1 permis de démolir, 6 déclarations préalables et 8 certificats d'urbanisme.

c. Journée du patrimoine

Les journées européennes du patrimoine sont programmées le 21 et 22 septembre 2019. A noter que la salle est louée à cette période.

d. Recours PLU

Suite aux jugements du PLU, un appel a été fait par la SARL MILAN. Ce dossier a fait l'objet d'un nouveau mémoire pour la défense de la commune.

e. Mandats exclusifs lotissement

Le Maire rappelle les signatures des mandats exclusifs pour la vente des 2 lots restants.

Un délai de deux mois est laissé au mandataire. Passé ce délai les mandats seront dénoncés.

f. Chemin de la Vignette (Délibération N°4)

Le Maire indique avoir reçu un devis de la société EIFFAGE à hauteur de 7647.50€ HT, concernant la réfection du chemin de la Vignette.

Ces travaux sont mutualisés avec le syndicat des eaux de Chamoux-Sur-Gelon et la commune de la Trinité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 7 647.50€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 25 juillet 2019 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



